

etc., parvient à briser un foyer uni dans un bref délai, qui en d'autres termes engendre plus de problèmes sociaux.

Le problème de l'ouvrier à salaire dégradant se résume évidemment à des heures supplémentaires et de surmenage. La demande pour plus de travail (en vue d'améliorer son revenu) exige automatiquement un second emploi, ce qui veut dire qu'après le travail de la journée, ils s'adonnent à faire du taxi la nuit. Observons là de nouveau le grave danger que court la famille qui ne fait que vivre au jour le jour.

Cela paraît aussi ironique de constater que la classe ouvrière s'organise difficilement. Ils travaillent en petits groupes. D'ordinaire ils s'éparpillent partout. Là où s'est formée une organisation en dépit d'une certaine législation assez difficile dans la province, l'aide fournie à ces gens est très coûteuse et comporte certaines difficultés. Le résultat en est ainsi: malgré les efforts appréciables des syndicats ouvriers, augmenter suffisamment le niveau de revenu de ces gens-là, afin de les épargner d'un danger qui les menace, s'avère difficile.

En prenant des dispositions nécessaires pour un revenu à venir, un revenu de retraite par des pensions, la tâche devient embarrassante pour un patron d'une petite entreprise de consolider les pensions: en sachant que là où elles existent, elles sont habituellement trop mesquines pour des besoins présents ou à venir. La fédération de travail (ou main-d'oeuvre) de l'Ontario attache beaucoup d'importance à ses problèmes. Elle se rend compte du chevauchement dans lequel nous subissons la juridiction provinciale et évidemment fédérale. Il en est aussi question du gouvernement fédéral. Il est aussi question de savoir jusqu'où le gouvernement fédéral peut suppléer à la législation exécutive ou aux programmes qui allégeraient les sujets dont je viens de vous entretenir. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, M. le Président.

**Le vice-président:** Merci, M. Craigs.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais, tout d'abord, féliciter le Conseil du Bien-être de l'Ontario pour avoir eu l'initiative de rencontrer ses bénéficiaires, et la classe ouvrière. Ce fut, évidemment une innovation. Je suis satisfaite de savoir que tout a l'air de bien marcher et qu'ils sont coopératifs. Je suis familière à votre Conseil puisqu'en réalité j'en fais partie. Même si je fais partie du Conseil et n'y contribue nullement sauf pour une aide financière, je trouve que vos rapports sont d'une importance capitale. Ils nous renseignent beaucoup. Je désire aussi vous féliciter de votre exposé qui nous aidera d'une façon très précise.

Vous aviez parlé de 3 réunions qui feraient l'objet de débats par le "Canada Assistance Act". Vous aviez indiqué que nous ne faisons pas notre possible. Seriez-vous parvenu à la conclusion à laquelle d'autres choses pratiques qui pourraient être réalisées par le Canada Assistance Act ne vous ébranlent pas du tout pour le moment, ce qui veut d're, sans aucune autre forme de Législation?

**M. Pierce:** Ma réponse serait la suivante: tout d'abord en émettant l'opinion de rencontrer les communautés de l'Ontario, afin de savoir des communautés locales, les opinions qui serviraient à mettre en oeuvre le "Canada Assistance Plan", nous serions capables de faire savoir au gouvernement provincial que nous voulons ceci ou cela. Ainsi, nous parvenons à une conclusion grâce à la législation. Par exemple, si nous prenons en considération la possibilité d'organiser des services dans la zone de prévention de dégradation sociale et la réhabilitation des personnes à charge, nous demeurons dans l'espoir qu'au moyen de cette législation, ç'aurait été l'idée logique à employer. Cela aurait sans doute reçu l'approbation du public en général qui ne s'opposerait (à l'amélioration des services) pas à un programme édifié pour prévenir la dégradation sociale et la pauvreté de ceux qui s'opposeraient à l'amélioration des services sociaux qui profiteraient à ceux déjà à charge. Nous étions déjà prêts à faire exécuter immédiatement nos recommandations par le Gouvernement provincial. Etant donné que nos débats avec la communauté prenaient une bonne tournure, nous commençons par nous rendre compte de l'ignorance des responsabilités aux niveaux fédéral et provincial. Avant que les dispositions nécessaires du "Canada Assistance Plan" soient mises en oeuvre, le Gouvernement provincial fut persuadé de le faire. Nous avons aussi constaté que les Conseils municipaux se retenaient pour savoir comment ils pourraient agir.

En Ontario, durant les cinq ou dix dernières années, surtout les dix dernières années, il y a eu de sérieux changements opérés dans l'aide monétaire et l'exécution de genres de programmes et des améliorations dans les programmes d'aide (politique) publique. Cela fut tout-à-fait important et nous avons la certitude que ça marche rapidement. De plus, on note l'amélioration de l'aide pécuniaire et la création de programmes, à savoir, les services de visiteuses à domicile et de garde-malades auxquels nous avons participé en réalisant cette politique. L'honneur ne nous revient pas entièrement, car n'eusse été l'existence du Conseil du Bien-être Social de l'Ontario, notre projet n'aurait pu se réaliser. Néanmoins, il y a des améliorations à apporter dans le domaine